
**Aux autorités de tutelle fédérales, communautaires,
régionales et communales.**

Entre l'enclume de la pandémie et les coups de marteau de sa gestion ...

Les décisions prises le lundi 27 juillet 2020 par le Conseil national de sécurité, réduisant de moitié les jauges de fréquentation du public tolérées en plein air comme en intérieur décidées en juin, additionnant désormais deux mesures contraignantes (la distanciation physique et le port du masque plutôt que d'en laisser le choix) et laissant à l'autonomie communale le soin d'accepter ou d'interdire selon on ne sait quel critère les manifestations, placent le secteur des arts de la scène et de l'événementiel dans une situation extrêmement préoccupante, voire kafkaïenne.

Elles plongent les opérateurs qui avaient pris soin de redimensionner leurs festivals ou leurs saisons entières en tenant scrupuleusement compte des directives émises en juin, dans une impasse jamais encore rencontrée.

Elles instaurent un régime discriminatoire entre les moyens de transport collectif (train, tram, autocar, autobus, avion) et les salles de spectacles, dont on a peine à comprendre la logique : pourquoi peut-on être assis côte à côte dans un de ces moyens de transport parfois pour plusieurs heures, alors qu'on ne peut l'être sur des gradins en plein air comme en intérieur ?

Elles privilégient l'autonomie communale et sa capacité d'exercer pleinement ses responsabilités, induisant par ricochet des iniquités de traitement et des situations rocambolesques.

Elles laissent les opérateurs dans un brouillard complet, dans l'incapacité de mener à bien et d'organiser les missions artistiques et sociales qui leur sont assignées par contrat-programme ou convention, les forçant déjà, pour certains d'entre eux, à l'annulation pure et simple des spectacles prévus en ouverture de saison, avec toutes les conséquences néfastes qui en résultent en premier lieu pour tous les artistes, les techniciennes et techniciens engagé.e.s à durée déterminée (erronément appelé.e.s les prestataires finaux), mais aussi pour les équipes permanentes et toute la chaîne des entreprises impliquées dans l'accompagnement et la logistique des activités artistiques.

Elles réduisent à rien, sans concertation préalable, tous les efforts entrepris depuis le début de la pandémie par tous les acteurs de terrain.

Il en est d'une saison artistique comme d'un navire, le temps qui précède l'appareillage ou qui suit l'arrêt des machines est un temps long qui ne se prête pas à l'improvisation, et si nous sommes conscients de l'instabilité de la situation sanitaire et de la difficulté qu'il y a à la gérer, nous estimons que les autorités se doivent de répondre avec clarté et le 25 août 2020 au plus tard, aux deux demandes que nous formulons :

- **pouvoir accueillir les spectateurs au départ d'une jauge établie à 60% de la jauge réelle de chaque salle et de 80% pour les salles de moins de 200 places.**
- **avoir le choix entre imposition du port du masque tout au long de la représentation ou distanciation physique de 1,50 m.**

Nous ne prenons pas à la légère la situation sanitaire que nous traversons ; les propositions formulées sont équilibrées (et pour la seconde, déjà pratiquée dans les transports collectifs) et tiennent compte des facteurs sociétaux, budgétaires et artistiques qui déterminent nos activités.

Nous souhaitons que nos salles ouvrent - même a minima -, et nous prenons et prendrons toutes les précautions nécessaires pour qu'il puisse en être ainsi.

Si nos demandes ne rencontrent pas l'assentiment des autorités et que les mesures prises le lundi 27 juillet se prolongent au-delà de la date prescrite, il est aujourd'hui assuré que bon nombre de lieux de spectacles ne pourront pas ouvrir en septembre, que certains seront contraints de revoir leur programmation drastiquement à la baisse et, enfin, que d'autres devront envisager à court ou moyen terme, de mettre fin à leurs activités et baisser le rideau.

Nous vous laissons imaginer - outre le gâchis en terme culturel et sociétal que cette situation engendrerait - les conséquences désastreuses qu'elle aurait sur l'emploi artistique et technique dans un secteur aujourd'hui déjà extrêmement fragilisé par la pandémie.

Il est de notre devoir de refuser cette impasse mortifère. Cette situation n'est tout simplement pas envisageable. Il est de notre devoir d'assurer la survie de notre secteur.

IL Y A URGENCE DE CLARTÉ, DE LISIBILITÉ, DE PRISE DE RESPONSABILITÉ ! NOUS SOMMES EN ETAT D'URGENCE !

Nous demandons dès lors aux autorités de tutelle de prendre une décision rapide quant aux propositions formulées afin d'éviter le désastre qui pointe à l'horizon de l'automne si rien ne change d'ici là.

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE :

AMA, ARTARA, ATELIER 210, ATELIER THEATRE JEAN VILAR, BRIGITTINES, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS !, CAV&MA, CENTRAL- CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS , FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIHEREAU, FERME DE MARTINROU, FLAGEY , GRAND STUDIO, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE- CIE THEATRALE, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L,

LES NOCTURNALES, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE ROYAL DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT.

www.feas.be